

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2025

---

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CS1446

présenté par  
M. Naegelen, rapporteur

-----

### ARTICLE 14

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« chargée de s'assurer »

les mots :

« s'assure ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.